RÈGLEMENT INTÉRIEUR
2027

Pour adhérer au club il faut être âgé de **douze ans minimum** et **savoir nager**. Pour les - 12 ans avis du comité obligatoire

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
- La fiche individuelle datée et signée
- La fiche de règlement intérieur avec charte de bon comportement
- Une autorisation des parents pour les mineurs,
- Le détail du calcul de la cotisation
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine, établi par un médecin fédéral ou médecin agréé du sport ou généraliste sur le document type de la FFESSM avec les contre-indications à la plongée au recto de la feuille. Pour les personnes (+ 16 ans) voulant faire QUE des plongées d'explorations (pas de passage de niveau) un certificat médical d'un médecin généraliste est suffisant suivant les modalités définies par la FFESSM.

En modification de l'article 4 des statuts des Grenouilles Carmausines : L'association délivre à ses membres et à toute autre personne qui en ferait la demande, une licence valable selon la durée et les modalités définies par la FFESSM.
Le dossier devra être remis avant le 31 décembre de l'année précédente sauf pour les nouveaux adhérentsqui devront le transmettre au plus tôt.. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et l'accès à la piscine interdit.
Tout dossier déposé après le 1er janvier sera soumis à l'acceptation du comité directeur (CD).

SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT
Les entraînements s'effectuent le lundi de 19h45 à 22h00 et le jeudi de 20h30 à 22h30 (selon convention intercommunalité).
Nous vous demandons de bien vouloir être à l'heure pour ne pas perturber les séances.
La présence d'un directeur de plongée dans ou au bord du bassin est OBLIGATOIRE pour suivre les entraînements.
Pour participer aux entraînements en piscine il faut :
Une paire de palmes, un masque, un tuba. Un shorty en néoprène est conseillé pour les formations techniques. **NOTA** : ne jamais pratiquer l'apnée seul, il faut être deux personnes, une faisant l'apnée, l'autre la suivant en surface, équipée de P.M.T.

SORTIES EN MILIEU NATUREL
Pour les sorties, veuillez vous inscrire auprès d'un membre de la commission animation.
Les inscriptions sont valables lorsque les personnes ont communiqué le nombre de plongées et remis un acompte de 100 €. Les acomptes sont encaissés 15 jours avant la sortie. Le règlement du solde restant sera demandé après la sortie.
Toutes les plongées inscrites et non effectuées ne seront pas remboursées, sauf problème médical, annulation de la plongée par le club côtier ou les responsables pour des raisons de sécurité.
Le club se réserve le droit d'exclure tout adhérent pour non-respect des statuts, du règlement intérieur et du Code du Sport.

PRÊT DE MATÉRIEL
Le prêt de matériel est possible (stab, bouteille) lors d'une sortie organisée par l'association. Le prêt est inscrit dans un registre par une personne de la commission matériel et doit être obligatoirement rendu dans la semaine suivant la sortie. Une caution par chèque (non encaissé et rendu en fin de saison) de 100€ sera demandée au premier retrait du matériel de la saison. Ainsi qu'une participation de 2€ quel que soit le nombre de matériel emprunté par la personne (Gilet Stab, détendeur, bouteille). Selon nos accord avec la communauté de commune, les matériels ne sont pas prêtés pour les sorties en milieu naturel afin d'éviter toute contamination des eaux de l'Odyssée. Toutefois, des bouteilles sont disponibles dans notre local compresseur pour les exercices extérieurs.

TARIFS FORMATIONS ET AUTRES
L'oxy : participation de 5€ par personne et par an inclue dans la cotisation club.
Fosses : Toulouse 15€, Montauban 18€, Albi 5€.
Ces montants maximum sont à titre indicatif car variable selon le nombre de participants

En cas de perte ou de casse
Si la réparation dépasse le montant de la franchise, le coût de la réparation est à la charge de l'adhérent.

COTISATIONS
Les tarifs des cotisations sont soumis au vote du comité directeur et transmis aux adhérents et disponibles sur le site Internet de l'association. Les plongées sont à prix coûtant. Sauf cas de force majeure, les inscriptions ne sont pas remboursables.

CONTACTS CLUB 07.83.53.05.81

Président : Alain RAFFANEL 81190 Sainte-Gemme : president@lgc-plongee.fr **Secrétaire** : Veronique RAFFANEL 81190 Sainte-Gemme : secretaire@lgc-plongee.fr **Trésorier :** Patrick FRANDEMICHE 12170 Requista : tresorier@lgc-plongee.fr

Charte de bon comportement

Je respecte tous les membres du club et les personnels que je rencontre
Il n'y a pas de sexisme, de racisme, d'homophobie, d'incivilité, de violence dans mon club.
Je fais preuve de politesse envers tous
J'encourage, je soutiens et j'aide mes collègues s'ils ont des difficultés
je respecte les décisions de mes encadrants et dirigeants
j'écoute pendant les formations
J'ai un comportement responsable dans mes actions
je favorise la convivialité et la bonne humeur
je n'hésite pas à signaler tous problèmes de comportement
je respecte les règles de sécurité
Je prends soin du matériel mis à ma disposition
Je range le matériel après l'entraînement
Je respecte les locaux et installations dans lesquels j'évolue
Je préviens mes formateurs en cas d'absence
Je garde un esprit associatif au sein du club
par mes actes, je donne une bonne image du club
Je suis actif et participe au fonctionnement du club